

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 23 JUILLET 2018

OBJET / GAIA

**Convention Tour De
France 2018**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
16 juillet 2018

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak : 26

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Bernadette JOUGLEUX, maire.

Etaient présents / Hor zirenak : Mme Bernadette Jougleux, Maire, M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Bru, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, Mme Corinne Othatcegy, M. Peio Etchelecu, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, M. Camille Jenvrin, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, Mme Maryannick Hirigoyen, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : M. Vincent Goytino à M. Patrice Dor, Mme Christiane Hargain-Despéries à Mme Corinne Othatcegy, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Carmen Gonzalez.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Mme le Maire expose :

A l'occasion de la 20^{ème} étape du Tour De France 2018 (Saint-Pée-Sur-Nivelle / Espelette) du samedi 28 juillet 2018, la commune de Cambo-les-Bains a été sollicitée par la Société Amaury Sport Organisation (A.S.O) pour :

- la mise à disposition dès la veille de l'étape de locaux vierges de toute publicité, situés au Complexe sportif Labéguerie pour y recevoir la permanence de l'Organisation et le Centre de Presse.
- La mise à disposition, à proximité de la permanence de l'Organisation et du Centre de Presse, des parkings destinés exclusivement au stationnement des véhicules accrédités par A.S.O.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité autorise Mme le Maire à signer la convention telle qu'annexée à la présente avec la société A.S.O, la commune d'Espelette et le Département des Pyrénées-Atlantiques.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme :



Bernadette JOUGLEUX
Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 25/07/2018
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 25/07/2018